

Vous avez un projet de boîte à livres ?

Qu'on les appelle « boîtes à livres », « boîtes à lire », « arbres à lire », « cabines à lire » ou autre, leur création connaît un succès grandissant en France. Le Conseil départemental se propose de vous accompagner dans le projet de votre commune.

Charte des bonnes pratiques

Le principe :

Lorsque la boîte à livres est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement. La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage. Les boîtes à livres viennent compléter l'offre de lecture du territoire. Elles sont accessibles 24h/24 et 7j/7.

Les objectifs:

Donner les livres plutôt que de les jeter donne un sens concret à la notion de « durabilité » (donner une seconde vie aux livres, bandes dessinées, magazines, ...).

Transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture.

Valoriser les échanges libres.

Favoriser la participation citoyenne des habitants et le partage.

La Construction et la mise en place des boîtes à livres :

La boîte à livres doit être un objet permettant aux livres d'être à l'abri de l'air et de l'humidité.

Différents supports existent (ancienne cabine téléphonique, réfrigérateur, construction en bois avec des vitres en plexiglas, ...). L'imagination locale peut permettre l'innovation et surtout la créativité. La fabrication de la boîte peut faire l'objet d'un concours parmi la population, d'un partenariat avec des élèves en apprentissage professionnel, des ateliers d'insertion ou encore d'ateliers de création participatifs.

Le choix du lieu d'implantation est important, il s'agira de déterminer un lieu de passage fréquent (près des commerces, de structures publiques, de l'école, de promenades...). La boîte devra être visible à pieds et en voiture avec un banc à proximité par exemple. La boîte ne doit pas se trouver à proximité de la bibliothèque (risque de la confondre avec une boîte de retour des documents empruntés), mais dans un endroit plus éloigné pour permettre une complémentarité d'offre.

La gestion de la boîte à livres :

La boîte installée, une information à la population et une inauguration permettra de la faire connaître.

Le principe repose sur l'échange et le respect par les habitants utilisateurs, mais il est nécessaire de trouver une ou plusieurs personnes référentes pour la gestion (bibliothécaire, comité des fêtes, conseil des sages, conseils des jeunes, associations locales, etc.)

Cela permet d'éviter un détournement de l'usage par :

- la dépose de stocks importants de livres
- la présence de livres à caractère sectaire, raciste, homophobe, sexiste,... ou non adaptés à tous les publics (des enfants notamment peuvent avoir accès à la boîte).

Le rôle du (des) référent(s) sera d'être vigilant(s) sur le contenu de la boîte en retirant les ouvrages problématiques et en veillant à l'alimentation et au renouvellement régulier des livres si besoin.

L'indication du numéro et/ou du mail de la mairie sur la boîte à livres est conseillée pour permettre à un utilisateur de signaler un problème.

Cette action nécessite une implication locale des élus, partenaires culturels (bibliothèques), associatifs et habitants.

La mairie veille au maintien de cette implication dans le temps.

Une gestion et une information régulière permettra l'appropriation par les habitants de cette nouvelle proposition participative de proximité.

Pour faire connaître votre boîte à livres, vous pouvez la référencer sur le site national suivant : https://boite-a-lire.com/

Propositions d'accompagnement du Conseil départemental :

Le Conseil départemental met à disposition des communes une proposition de visuel coloré, attractif et visible, expliquant très simplement le fonctionnement d'une boîte à livres et personnalisable.



La Direction de la Lecture Publique se tient à la disposition des communes pour faire don d'ouvrages sortis des collections, en bon état et de qualité pour tous publics. Pour cela une simple demande suffit, indiquant le nombre de livres souhaité par mail à sophie.jolivet@departement41.fr ou par courrier à :

Direction de la Lecture Publique 33 rue Jean-Baptiste Charcot

41000 BLOIS

Vous pouvez également contacter la Direction de la lecture publique au 02-54-42-36-30 pour toute question complémentaire.

Autres accompagnements possibles :

Les Clubs Lions :

http://www.lions-france.org/ouest/maj/upload/document_4951.pdf

- La fondation Decitre:

https://fonds.decitre.org/nos-actions-innovantes/boites-a-lire/

- La direction départementale d'Orange pour la réutilisation des cabines téléphoniques :

https://www.orange.com/fr/Groupe/Collectivites/Contacts-en-region/Folder/Centre-Val-de-Lo ire

- Le groupe Casino pour les magasin de proximité Vival, dispositif VivalLivres :

https://www.vival.fr/nos-actualites/actualite-15.html

Pour vous inspirer, voici quelques exemples de boîtes à livres implantées en Loir-et-Cher.



Boîte à livres de Chambon-sur-Cisse



Modèle de boîte mis à disposition par le Lions club à Blois



Boîte "VivalLivres" de Noyers-sur-Cher



Cabine à Livres de Cheverny



Le coin des livres de la Chrysalide à Vineuil